



COUPE TERRITORIALE QUALIFICATIVE AU TROPHÉE COUPE DE FRANCE 2017 / 2018 Seniors Masculins et Féminins

Règlement

La Ligue de BOURGOGNE est l'organisateur de cette phase.

La ligue doit avoir qualifié une équipe masculine et une équipe féminine, pour au plus tard le 24 décembre.

→ **Voici le règlement de cette phase régionale :**

- **Engagement** : Libre et gratuit ouvert à toute équipe senior de niveau départemental à NM2 pour les garçons et niveau départemental à NF1 pour les filles.

Les équipes de Championnat de France intégreront cette coupe qu'au second tour.

- Le nombre d'équipe engagée par association n'est pas limitatif.

- **Date limite d'inscription le 15 août.**

- **Règles de participation :**

Respect de la réglementation régissant la division dans laquelle l'équipe est engagée en championnat (ex : licences AS pour les inter-équipes, règle des brûlages, règles des équipes réserves...).

Salle : Les rencontres ont lieu dans la salle de l'équipe tirée au sort en premier. Toutefois, dans le cas où l'équipe tirée en second se situe hiérarchiquement deux niveaux au moins en dessous de celui de son adversaire, la rencontre est fixée dans sa salle, si l'équipe la plus faible le souhaite.

La Ligue peut choisir une autre salle que celle du club recevant si ses installations ne correspondent pas aux normes règlementaires ou de sécurité.

Si la salle de l'équipe recevant est indisponible, la ligue désignera la salle de l'équipe adverse.

La règle de brûlage est la même que pour les championnats régionaux, la liste doit être transmise à la ligue avant la première journée de championnat.

- **Dates retenues par la fédération MASCULIN § FEMININ:**

1^{er} tour : 30 septembre 2017

2^{ème} tour : 28 octobre 2017

3^{ème} tour : 25 novembre 2017

4^{ème} tour : 23 décembre 2017

Les tours fédéraux

Masculins :	06 janvier	27 janvier	24 février	
		31 mars – 1 ^{er} avril		1/4 § 1/2 FINALE
		20 avril – 21 avril		FINALE

Féminins :	27 janvier	24 février		
		31 mars – 1 ^{er} avril		1/4 § 1/2 FINALE
		20 avril – 21 avril		FINALE

• **Horaire et jour de compétition** : Samedi soir, 20h00, avec possibilité de dérogation.

• **Arbitrage** :

Désignation par la CRO.

2 arbitres à aptitude du plus haut niveau des équipes en présence.

Application du barème régional, même si participation d'équipes de niveau championnat de France et /ou de niveau départemental.

Les clubs doivent régler les arbitres à parts égales sur place.

• **OTM**

Lors de la phase régionale, aucun officiel de table de marque ne sera désigné.

Les clubs souhaitant une désignation officielle devront faire une demande à la ligue sachant que les frais occasionnés seront à la charge du club demandeur.

La demande d'OTM devra être effectuée au plus tard le 16 octobre 2017.

• **Handicap** : voir tableau joint

Application du handicap lié au niveau de compétition à la date de la rencontre.

TROPHÉE COUPE DE FRANCE SENIORS MASCULINS

	NM2 / ESP Pro A	NM3 / Équipes Outre-Mer	PNM (RM1)	AREG (RM2-RM3)	PRM (DM1)	ADEP (DM2-DM3)
NM2 / ESP Pro A	0	7	14	21	28	35
NM3 / Équipes Outre-Mer	-	0	7	14	21	28
PNM (RM1)	-	-	0	7	14	21
AREG (RM2-RM3)	-	-	-	0	7	14
PRM (DM1)	-	-	-	-	0	7
ADEP (DM2-DM3)	-	-	-	-	-	0

TROPHÉE COUPE DE FRANCE SENIORS FÉMININES

	NF1	NF2	NF3 / Équipes Outre-Mer	PNF (RF1)	AREG (RF2)	PRF (DF1)	ADEP (DF2-DF3)
NF1	0	7	14	21	28	35	42
NF2	-	0	7	14	21	28	35
NF3 / Équipes Outre-Mer	-	-	0	7	14	21	28
PNF (RF1)	-	-	-	0	7	14	21
AREG (RF2)	-	-	-	-	0	7	14
PRF (DF1)	-	-	-	-	-	0	7
ADEP (DF2-DF3)	-	-	-	-	-	-	0

• **Forfait** : En cas de forfait, une pénalité infligée au club (voir tarif en vigueur de la ligue 2017/2018).

